

le premier Consul, et promulgués dans le Bulletin des lois.

II. Pour prévenir l'abus que les brevetés peuvent faire de leurs titres, il sera inséré, par annotation, au bas de chaque expédition, la déclaration suivante :

« Le Gouvernement, en accordant un brevet
» d'invention sans examen préalable, n'entend
» garantir en aucune manière, ni la priorité,
» ni le mérite, ni le succès d'une invention ».

III. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

A N N O N C E S.

NOTICE sur l'emploi des machines à vapeur pour faire remonter les bateaux. Extrait du Journal des Bâtimens civils.

Les journaux anglais ont annoncé, il y a quelque tems, qu'un homme ingénieux de leur nation avait découvert le moyen de faire remonter les bateaux dans les rivières, par l'effet d'une petite machine à vapeur qu'il y avait adaptée. Les feuilles de Paris répétèrent cette annonce. — Un Français (le citoyen Bérard) réclama aussitôt l'honneur de cette découverte, en faveur d'un chanoine d'Alais, nommé l'abbé d'Arnal, qui, en 1780, avait présenté au roi et à l'académie des sciences, les procédés pour diriger les bateaux à l'aide d'une machine à vapeur. L'académie applaudit à l'inventeur, et l'expérience (qui ne fut cependant faite qu'en petit) réussit parfaitement. — Voici maintenant qu'un autre Français conteste au chanoine du Languedoc la priorité de l'invention. Celui-ci a d'ailleurs l'avantage de l'avoir appliquée en grand. C'est le citoyen Jouffroy d'Abbans, membre de la société d'agriculture et des arts de Besançon, lequel fit à Lyon, il y a vingt ans, l'essai d'un bateau considérable, remontant la Saône depuis Vaise jusqu'à l'île Barbe par la seule impulsion d'une machine à vapeur. L'ancien Gouvernement avait négligé cette découverte, ainsi que beaucoup d'autres, et le citoyen Jouffroy l'avait abandonnée, lorsque la réclamation faite en faveur

de l'abbé d'Arnal, est venu réveiller son activité. Il sollicite un brevet d'invention, en s'engageant (dans une pétition qu'il a présentée au Conseiller d'État, préfet du département du Rhône) à partir incessamment pour venir à Paris chercher son brevet d'invention sur un bateau isolé, qui n'aura pour moteur que la machine à vapeur, alimentée avec de la houille. Pour fixer l'antériorité de sa découverte, le citoyen Jouffroy produit un procès-verbal passé devant un notaire de Lyon, le 19 août 1785 (1), lequel constate que le 15 juillet précédent, plusieurs personnes qui ont signé la minute de l'acte, invitées par l'inventeur à être présentes à la remonte d'un bateau de 130 pieds de long sur 14 de large, tirant trois pieds d'eau, le virent en effet s'avancer, par le seul secours de la machine à vapeur, contre le cours de la Saône, dont les eaux se trouvaient alors au-dessus de leur élévation moyenne.

(1) La découverte de l'abbé d'Arnal est de 1780, suivant le citoyen Bérard.

JOURNAL DES MINES.

N.º LXIII.

F R I M A I R E.

E X T R A I T

D'un rapport de l'inspecteur des mines, Duhamel fils, sur les mines de fer, de plomb et de calamine, du ci-devant pays de Juliers, Département de la Roër.

LES minerais de fer, de calamine et de plomb, dont je vais rendre compte, sont ordinairement réunis en trois couches distinctes, enveloppées néanmoins dans une couche sablonneuse; quelquefois elles se touchent immédiatement, d'autres fois elles sont séparées par quelques écailles pierreuses; mais le plus ordinairement, quelle que soit d'ailleurs leur disposition réciproque, il est difficile de trouver pures les couches des deux dernières espèces; si la couche de fer est souvent sans mélange, il est très-rare de trouver la calamine sans fer et sans plomb, et le plomb sans minerai de fer: il semble donc que ces

Journ. des Mines, Frimaire an X. N